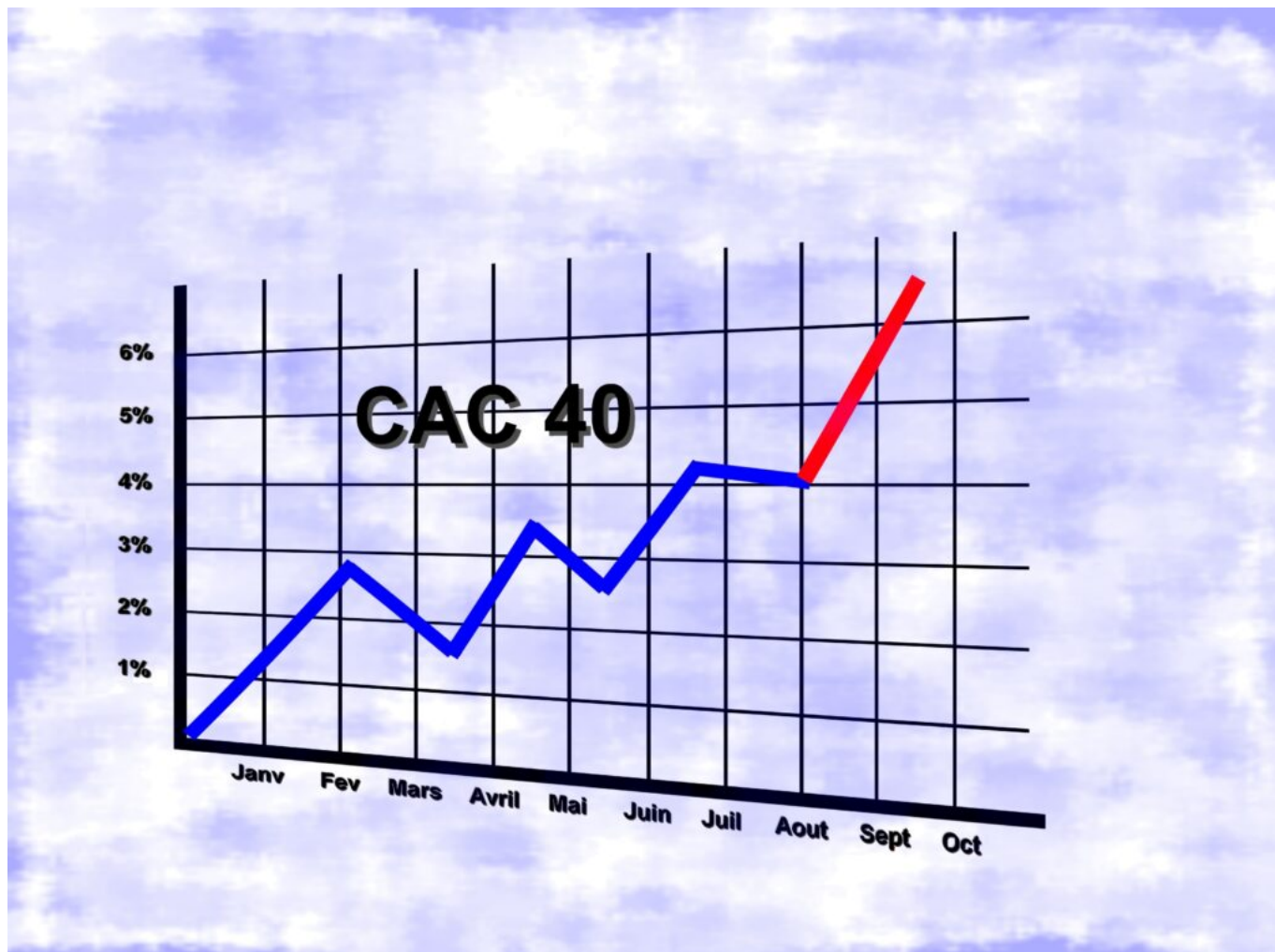


Ecrit par le 22 novembre 2024

Y-a-t-il des limites à l'indécence ?



France, terre de contrastes. Alors que les entreprises du CAC 40 n'ont jamais distribué autant de dividendes à leurs actionnaires une majorité de français voit leur pouvoir d'achat reculer fortement et certaines catégories sociales se paupériser. La théorie du ruissellement fait plutôt place aujourd'hui à celle du reflux. Une telle situation est-elle tenable longtemps ?

TotalEnergies vient d'annoncer, pour son exercice 2022, un résultat net de 36,2 milliards d'euros (en intégrant une provision de 15 milliards), un record historique pour l'entreprise française. Dans le même temps les français ont vu leurs pouvoirs d'achat reculer en grande partie à cause de l'augmentation des prix des carburants. De son côté, BNP Paribas affiche un résultat net de 10 milliards, en hausse de 7 % par rapport à 2021. Et la banque française annonce, dans la même semaine, 921 suppressions d'emplois.

Ecrit par le 22 novembre 2024

Quant aux sociétés d'autoroute, elles ont enregistré en 2022, un bénéfice record de 3,4 milliards d'euros et elles ont procédé à une augmentation de leurs tarifs au 1^{er} février dernier de 4,75 % (avec l'aval du gouvernement). Il y a vraiment quelque chose qui ne tourne pas rond...

“Où est le bien commun, l'intérêt général ?”

Le chacun pour soi devient une règle

Que des grandes compagnies comme TotalEnergies fassent des bénéfices, rien à redire c'est leurs finalités, mais qu'elles les réalisent en faisant les poches des consommateurs qui ne peuvent se passer de carburant, c'est de l'abus de position dominante. Et qu'ensuite, elles reversent la quasi-totalité de leurs profits à leurs actionnaires alors qu'elles ont le devoir d'investir dans la transition énergétique et préparer la fin des énergies fossiles, c'est condamnable. Et le pire du pire n'étant jamais certain en ces périodes, ces grands groupes utilisent une partie de leurs profits pour racheter leurs propres actions, ce qui a pour effet de faire monter les cours et donc leurs profits. Là, ça devient totalement amoral. Plus de bien ou de mal. Seul le profit compte. Où est le bien commun, l'intérêt général ? Le chacun pour soi devient une règle. Surtout que ces entreprises développent leurs activités sur des secteurs indispensables à la vie et aux bien-être de tous, et qu'elles jouent un rôle central dans l'économie nationale. Même les économistes les plus fervents défenseurs du libéralisme reconnaissent qu'il s'agit là d'une anomalie majeure qui va rapidement nuire au système lui-même. Mais que fait la police ?

“L'état le plus libéral au Monde montre l'exemple”

Des règles sont nécessaires

Notre système a besoin d'être encadré. Des règles sont nécessaires. C'est l'intérêt de tous.

Le Président américain Joe Biden, dans son dernier discours sur l'état de l'Union, entend quadrupler les impôts sur les rachats d'action et cela pour encourager l'investissement. Il appelle également à mettre en place une taxe minimale sur les milliardaires. L'état le plus libéral au Monde montre l'exemple. Pendant ce temps-là, en France, le ministre de l'économie et des finances nous dit ne pas savoir définir les superprofits... Et toutes les attentions sont portées sur la réforme des retraites, comme un arbre qui cache la forêt !

La Caf verse 8,7 M€ d'aide d'exceptionnelle à

Ecrit par le 22 novembre 2024

40 931 familles vaclusiennes

La Caf (Caisse d'allocations familiales) de Vaucluse vient de verser 8,76M€ à près de 41 000 familles vaclusiennes. Cette somme a été distribuée dans le cadre de l'aide exceptionnelle de solidarité mise en place à la fin du mois de novembre par le Gouvernement.

Ce versement a ainsi concerné tous les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de soutien familial (ASF). Il a également été attribué aux familles bénéficiant des aides au logement (APL) mais ne touchant ni le RSA, ni l'ASF.

Pour obtenir cette aide, les 40 931 familles vaclusiennes n'ont eu aucune démarche à accomplir puisque la Caf 84 a versé automatiquement l'aide par virement bancaire.